



GENERALI
Solutions d'assurances

particuliers

PROFESSIONNELS

entreprises



100% PRO
Imprimerie



Generali.fr



100% PRO

LA MULTIRISQUE SPECIALE "IMPRIMERIE"

➤ Des garanties complètes pour votre entreprise

■ Une multirisque à la carte

Vous déterminez votre niveau de protection à partir d'un très large éventail de garanties vous permettant de souscrire un contrat à vos mesures : incendie, événements climatiques, dommages électriques, dégâts des eaux, vol, bris de glaces, bris de machines, reconstitution d'archives, vandalisme...

■ Une protection indispensable en cas d'incendie, attentat ou catastrophe naturelle

Les ateliers, bureaux et leurs contenus (matériels, marchandises, archives, documents professionnels...) sont assurés.

Les agencements et embellissements que vous avez réalisés sont également pris en compte.

■ Une garantie dégâts des eaux étendue

Vos biens sont garantis en cas de dégâts des eaux mais également en cas d'écoulements accidentels de tous types de liquides (mazout par exemple).

■ Une garantie pour votre matériel professionnel et informatique

Les garanties "Dommages électriques, bris" vous fournissent une protection complète en cas de dommages (un choc, une chute, une maladresse...).

Tout votre matériel professionnel est couvert, qu'il vous appartienne ou qu'il soit en crédit-bail.

Une indemnisation en valeur à neuf sans vétusté.

Votre mobilier et votre matériel professionnel de moins de 3 ans sont indemnisés en valeur à neuf.

Les dommages immobiliers des locaux causés par un incendie, un dégât des eaux, un vol ou un événement imprévu sont indemnisés à hauteur des frais réels.

Exercez votre métier
avec passion,
100 % PRO vous assure.



En complément de la garantie responsabilité civile générale, une garantie spécifique "Arts graphiques"

Cette garantie couvre les conséquences financières pouvant vous incomber en raison de fautes, erreurs de fait ou de droit, d'oublis, d'omissions, de négligences ou d'inexactitudes commis par vous ou l'un de vos préposés.

➤ Des garanties spécifiques pour protéger votre activité professionnelle

■ Un soutien financier pour pallier les pertes d'exploitation

Suite à un incendie ou à un dégât des eaux, votre activité s'arrête : votre garantie pertes d'exploitation fait face aux conséquences financières de cet arrêt d'activité.

■ Une garantie exclusive "Carence de fournisseur"

Votre fournisseur se trouve dans l'impossibilité de vous approvisionner à la suite d'un incendie ou d'une explosion atteignant ses locaux ou son voisinage, rendant impossible ses livraisons.

Grâce à 100 % PRO, vos surcoûts d'approvisionnement en matières premières ainsi que la perte de la marge brute en cas de sous-traitance de vos commandes sont pris en charge.

■ Une protection juridique pour évaluer rapidement la portée d'un litige et vous défendre

Vous avez un désaccord avec un fournisseur, des soucis de baux commerciaux ou encore un litige vous opposant à l'administration fiscale suite à un redressement ou un examen de votre situation fiscale... Des spécialistes répondent à toutes vos questions et prennent en charge, si vous le souhaitez, vos dossiers juridiques.

➤ Les services 100 % PRO

Suite à un sinistre, vous bénéficiez de prestations d'urgence : gardiennage, mise en relation avec un vitrier ou un plombier par exemple. Nous vous fournissons également une liste de professionnels pour assurer la remise en état de vos locaux et vous éviter d'avancer les frais.

Vous pouvez également consulter nos spécialistes du chiffrage pour évaluer des devis avant d'effectuer des travaux.





Retour sur le site des assurances Guillot - Agents GENERALI

GENERATION RESPONSABLE



Generali IARD
Société anonyme au capital
de 59 493 775 euros
Entreprise régie par
le code des assurances
552062663 R.C.S. Paris
7, boulevard Haussmann
75009 Paris